



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 novembre 2006
Français
Original : anglais

Lettre datée du 15 novembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Ghana auprès de l'Organisation des Nations Unies

Vous trouverez ci-joint le récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité au cours du mois d'août 2006 sous la présidence du Ghana (voir annexe). Ce récapitulatif a été établi sous ma responsabilité à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document du Conseil.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Nana **Effah-Apenteng**



**Annexe à la lettre datée du 15 novembre 2006,
adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent du Ghana
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité
sous la présidence du Ghana, durant le mois d'août 2006**

1. La présidence du Conseil de sécurité assurée par le Ghana, en août 2006, a certes été dominée par la crise au Liban et au Darfour (Soudan), mais plusieurs autres questions dont le Conseil est saisi ont également été traitées durant cette période, donnant lieu à des décisions importantes. Parmi ces questions, on retiendra la situation au Timor-Leste, en Haïti, au Burundi, en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo, en Somalie, ainsi qu'au Moyen Orient, y compris la question palestinienne. Les temps forts des travaux du Conseil ont été le débat public sur la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest, présidé par le Ministre ghanéen des affaires étrangères, Nana Akufo-Addo, l'adoption de la résolution 1701 (2006) sur la cessation des hostilités entre Israël et le Liban, et l'adoption de la résolution 1706 (2006), invitant le Gouvernement soudanais à consentir au déploiement dans la région du Darfour de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS).

2. Pendant le mois considéré, le Conseil a tenu 8 séances et 18 consultations et adopté 8 résolutions et 3 déclarations du Président. Le Président a également fait 3 déclarations à la presse au nom du Conseil.

Afrique

Burundi

3. Le 25 août, le Conseil de sécurité a tenu des consultations sur le Burundi au cours desquelles le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général, M. Nureldin Satti, l'a informé sur la situation dans ce pays et sur l'installation d'un Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB), dès le début de 2007, comme l'avait recommandé le Secrétaire général dans un additif à son septième rapport relatif à l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB). Les membres du Conseil ont noté que la proposition d'établir le BINUB se fondait sur le plan d'action commun des Nations Unies, convenu avec le Gouvernement burundais en juillet 2006, et réitéré leur appui aux efforts déployés par l'Initiative régionale pour la paix au Burundi et les médiateurs sud-africains pour négocier un accord de paix entre le Gouvernement burundais et le Palipehutu-Forces nationales de Libération (FNL).

4. Le Président du Conseil de sécurité a ensuite fait une déclaration à la presse, dans laquelle il a fait part des inquiétudes des membres du Conseil concernant les rapports faisant état d'une possible tentative de coup d'état au Burundi et de l'arrestation subséquente de personnalités politiques. Les membres du Conseil ont engagé le Gouvernement burundais à suivre des procédures régulières au cours des enquêtes sur la tentative présumée de coup d'État. Ils ont également appelé le Gouvernement et toutes les parties burundaises à maintenir la paix et la réconciliation nationale et à promouvoir la concorde sociale dans le pays.

Côte d'Ivoire

5. Le 7 août, le Conseil de sécurité a tenu des consultations consacrées à la situation en Côte d'Ivoire, à l'issue desquelles le Président a donné lecture d'une déclaration (S/PRST/2006/37) au nom du Conseil, dans laquelle celui-ci a affirmé son attachement à la mise en œuvre du processus de paix et de la feuille de route établie par le Groupe de travail international. Il y a également renouvelé son appui au Premier Ministre Charles Konan Banny, dont il a salué les initiatives, et s'est félicité du dialogue établi entre le Président Laurent Gbagbo, le Premier Ministre et toutes les autres parties ivoiriennes. Le Conseil s'est réjoui de l'ouverture des audiences foraines dans tout le pays, et de l'achèvement du précantonnement des Forces de défense et de sécurité de Côte d'Ivoire et des forces armées des Forces nouvelles; enfin, il s'est félicité de la création du Groupe de suivi du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration.

6. Le Conseil a également pris note de la signature d'un décret présidentiel autorisant la Commission électorale indépendante à proposer tous ajustements techniques nécessaires au Code électoral dans la perspective des élections de transition. Il a cependant exprimé son inquiétude au sujet des entraves au bon déroulement des audiences foraines dans tout le pays et à l'installation des bureaux locaux de la Commission nationale de supervision de l'identification. Il a demandé instamment aux parties ivoiriennes de résoudre ces problèmes dans les meilleurs délais et souligné qu'il importait de garantir l'indépendance et la neutralité des médias en Côte d'Ivoire.

République démocratique du Congo

7. Le 3 août, le Conseil a tenu des consultations au cours desquelles le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Marie Guéhenno, l'a informé sur les élections qui s'étaient déroulées le 30 juillet 2006 en République démocratique du Congo (RDC). Ensuite, le Conseil a tenu sa séance, à l'issue de laquelle le Président a fait une déclaration en son nom (S/PRST/2006/36), rendant hommage aux citoyens de la RDC qui, le 30 juillet 2006, avaient participé en grand nombre aux élections démocratiques, qui marquaient un tournant historique pour le pays, et les appelant à accueillir les résultats avec le même civisme et à demeurer mobilisés pour les prochains scrutins, afin de progresser vers la démocratie. Le Conseil a également exprimé sa reconnaissance à la Commission électorale indépendante pour son appui au Comité des sages présidé par le Président Joachim Chissano, à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), ainsi qu'à tous les partenaires internationaux de la RDC, dont l'action avait grandement contribué à la sérénité et à la régularité des élections.

8. Le Conseil de sécurité a noté que la campagne électorale et les opérations de vote s'étaient dans l'ensemble déroulées dans le calme, et déploré les incidents survenus les jours précédents à Kinshasa, à Mbuji Mayi et à Mwéka. Il a fait sienne l'appréciation du Comité international d'accompagnement de la transition (CIAT) et souligné que ces élections marquaient l'achèvement d'une longue période régie par des institutions de transition et l'avènement d'un régime démocratique, et que ceux qui allaient être appelés à diriger le pays allaient avoir l'importante responsabilité d'ancrer dans la durée le rétablissement de la paix et de la stabilité, la réconciliation nationale et l'instauration d'un état de droit en RDC.

9. Le 4 août, le Conseil a tenu des consultations au cours desquelles le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Marie Guéhenno, l'a informé sur les élections. Les membres du Conseil ont renouvelé leur appui au processus électoral, souligné que toutes les parties devaient faire preuve de tolérance et d'ouverture politique et indiqué qu'ils attendaient les résultats du premier tour des élections.

10. Le 22 août, lors de consultations tenues à l'improviste, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, M. Hedi Annabi, a informé le Conseil sur l'annonce officielle, le 20 août 2006, des résultats provisoires du premier tour des élections présidentielles et de la flambée de violence qui avait suivi. Les membres du Conseil ont exprimé leurs inquiétudes au sujet des affrontements entre éléments armés qui s'étaient produits à Kinshasa. Ils ont exigé que les responsables politiques congolais fassent preuve de retenue et appliquent immédiatement le cessez-le-feu conclu entre leurs forces, et s'abstiennent de recourir à toute menace, à tout emploi de la force ou à toute mesure d'intimidation contre leurs adversaires politiques ou leurs partisans. Ils ont également souligné qu'il ne saurait y avoir de solution militaire aux problèmes politiques en RDC et prié instamment toutes les parties de prendre immédiatement des mesures afin d'appuyer le processus démocratique en cours. Les membres du Conseil ont également invité les dirigeants congolais à faire en sorte que les progrès accomplis par le peuple de la RDC ne soient pas réduits à néant à ce stade et exprimé l'espoir que la réunion proposée entre le Président Joseph Kabila et le Vice-Président Jean-Pierre Bemba se tiendrait dès que possible pour désamorcer les tensions politiques du moment.

11. À l'issue de la séance, le Président du Conseil a fait à la presse, au nom du Conseil, une déclaration dans laquelle les membres du Conseil prenaient note de l'annonce officielle des résultats provisoires du premier tour de l'élection présidentielle tenue en RDC et saluaient à nouveau le travail remarquable accompli par la Commission électorale indépendante, qui avait permis que ce scrutin se déroule dans les meilleures conditions possibles. Ils rendaient hommage au peuple de la RDC pour son attachement au processus démocratique, illustré par le taux élevé de participation, et lançaient un appel aux responsables politiques pour qu'ils respectent le calendrier électoral fixé par la Commission électorale indépendante. Les membres du Conseil se félicitaient de l'opération efficace menée par la force de l'Union européenne (EUFOR RD Congo) en appui à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Enfin, ils renouvelaient leur soutien au Comité international d'accompagnement de la transition (CIAT) et à la MONUC et condamnaient toute action mettant en danger leur sécurité.

Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo

12. Dans une lettre datée du 7 août 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2006/624), le Secrétaire général a informé le Conseil que, tenant compte des dispositions de la résolution 1698 (2006), et en consultation avec le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, il avait reconduit dans leurs fonctions les quatre experts suivants : Ibra Déguène Ka (Sénégal), Président, Enrico Carisch (Suisse), spécialiste des questions financières, Abdoulaye Cissoko (Mali), spécialiste de la navigation aérienne, et Jean-Luc Gallet (France), spécialiste des questions douanières et du contrôle des frontières. Il y indiquait que le nom d'une cinquième personne serait

proposé prochainement. Ensuite, dans une lettre datée du 28 août 2006 adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2006/693), le Secrétaire général, se référant à sa lettre du 7 août 2006, a informé le Conseil qu'en consultation avec le Comité créé par la résolution 1533 (2004), il avait nommé David Huxford (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) spécialiste du trafic d'armes, pour une période initiale expirant le 31 décembre 2006.

Tribunal pénal international pour le Rwanda

13. Suite à la demande formulée dans des lettres identiques datées du 25 août 2006, adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, le Conseil de sécurité, réuni le 29 août 2006, a adopté à l'unanimité la résolution 1705 (2006), par laquelle il a décidé, conformément à l'article 12 *ter* du Statut du Tribunal pénal international pour le Rwanda, de prolonger le mandat de M^{me} Solomy Balungi Bossa, juge *ad litem* du Tribunal, jusqu'au 24 juin 2007, et autorisé l'intéressée à continuer d'exercer ses fonctions à compter du 28 août 2006 dans l'affaire *Butare*, jusqu'au terme du procès.

Somalie

14. Lors de consultations tenues le mercredi 16 août, le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU, M. François Fall, a rendu compte de l'état d'avancement des pourparlers qui avaient lieu à Khartoum entre le Gouvernement fédéral de transition et l'Union des tribunaux islamiques et qui, après la première réunion, le 22 juin 2006, n'avaient pas eu de suite. Les membres du Conseil ont instamment prié les deux parties de faire preuve de la plus grande retenue en Somalie et de participer aux pourparlers de Khartoum. Le Conseil a renouvelé son appui au Gouvernement fédéral de transition, tout en demandant aux deux parties ainsi qu'aux puissances de la région de respecter l'embargo sur les armes imposé par l'ONU.

Soudan

15. Des consultations ont eu lieu sur la situation au Darfour, après la diffusion du rapport daté du 28 juillet 2006 (S/2006/591) et de la lettre datée du 10 août 2006, dans lesquels le Secrétaire général insistait sur la détérioration de la situation au Darfour. Les membres du Conseil ont déploré l'escalade de la violence depuis la signature de l'Accord de paix pour le Darfour le 5 mai 2006, qui avait entraîné le déplacement de 25 000 personnes supplémentaires, considérant en outre que le nombre croissant d'attaques perpétrées contre les travailleurs humanitaires, qui avait entraîné un nombre record de morts, mettait en danger la survie même des personnes déplacées.

16. Le Conseil s'est également inquiété du retard pris dans la mise en œuvre de l'Accord de paix pour le Darfour. Certains de ses membres ont imputé ce problème au fait que certaines factions n'avaient pas signé l'Accord, tandis que d'autres y ont plutôt vu la conséquence des limites de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) dont le mandat devait expirer à la fin du mois de septembre 2006. Les propositions faites par le Secrétaire général concernant le renforcement de la MUAS ont été favorablement accueillies, même si la plupart des membres du Conseil ont

estimé qu'il ne pourrait pas y avoir de meilleure solution que le déploiement d'une mission des Nations Unies robuste et dotée d'un effectif important.

17. Le 24 août, le Conseil a également tenu des consultations sur la situation au Soudan, au cours desquelles il a examiné le sort tragique des enfants soldats recrutés par les factions belligérantes. Le 28 août, il a consacré un débat à huis clos, auquel ont participé des représentants de la Ligue des États arabes, de l'Organisation de la Conférence islamique et de l'Union africaine, à un plan établi par le Gouvernement soudanais pour mettre en œuvre l'Accord de paix pour le Darfour. Pour certains, le plan proposé par le Gouvernement soudanais reprenait certains éléments de l'Accord, mais selon d'autres, il s'agissait essentiellement d'une solution militaire au conflit.

18. Le 31 août, le Conseil a adopté la résolution 1706 (2006), dans laquelle il demandait le renforcement de la MUAS et le déploiement au Darfour de la MINUS, si le Gouvernement soudanais y consentait. La Chine, la Fédération de Russie et le Qatar se sont abstenus. Le Conseil demandait également que les effectifs de la MINUS soient renforcés par du personnel militaire jusqu'à concurrence de 17 300 soldats et par une composante civile correspondante comptant jusqu'à 3 300 membres de la police civile à la fin du mandat de la MUAS, le 31 décembre 2006, si le Gouvernement soudanais y consentait.

Asie

Iraq

19. À l'issue de consultations tenues le 10 août, le Conseil a adopté la résolution 1700 (2006), par laquelle il a prorogé le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) pour une période de 12 mois.

20. On se rappellera que le Secrétaire général avait demandé la prorogation de ce mandat parce que l'Iraq, qui continuait à connaître d'énormes difficultés dans les domaines économique et politique et celui de la sécurité, avait encore besoin de l'appui de la communauté internationale.

21. Le prolongement du mandat permettrait à la Mission de continuer d'aider l'Iraq dans divers domaines, tels que le développement constitutionnel, la réforme du système juridique et de l'appareil judiciaire, et la promotion des droits de l'homme.

Timor-Leste

22. Le Conseil a tenu le 10 août des consultations informelles sur la situation au Timor-Leste, suivies d'un débat public le 15 août. L'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Ian Martin, a fait le point sur l'éventail des initiatives prises pour assurer non seulement la justice et la réconciliation du peuple du Timor-Leste mais aussi le développement à long terme du pays. Le Conseil a adopté le 25 août la résolution 1704, qui porte création de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT), afin de rendre plus efficace l'aide apportée au pays par la communauté internationale, de mieux coordonner les activités et de favoriser les synergies.

La situation au Moyen-Orient

Liban

23. Lors de consultations tenues le samedi 5 août, le Représentant permanent de la France, l'Ambassadeur Jean-Marc de La Sablière, a présenté un projet de résolution qui était le produit des efforts communs des États-Unis et de la France et avait pour objectif un règlement durable du conflit entre le Liban et Israël. Il y était lancé un appel en faveur d'une cessation totale des hostilités, et il présentait les principes et éléments d'un cessez-le-feu permanent et d'une solution à long terme de la crise libanaise.

24. Tout bien considéré, les membres du Conseil ont jugé ce projet opportun comme point de départ possible de négociations en vue de la cessation des hostilités.

25. À sa séance du 8 août, le Conseil a entendu un discours du Ministre des affaires étrangères des Émirats arabes unis, le cheikh Abdullah Bin Zayed al-Nahyan, qui s'exprimait au nom du Groupe des États arabes. Il a déclaré que le projet devait être étudié avec attention et prendre en compte la position du Groupe arabe sur la situation au Liban, la structure sociopolitique de la société libanaise ainsi que les intérêts du Liban, son unité, sa stabilité et son intégrité territoriale. Le Groupe des États arabes était d'avis qu'un cessez-le-feu immédiat et complet, le retrait des forces israéliennes derrière la Ligne bleue, le renforcement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et le soutien de la décision déclarée du Gouvernement libanais d'étendre son autorité à l'ensemble du territoire par le déploiement de son armée permettraient de régler le conflit de manière claire et définitive.

26. Dans sa déclaration, le Ministre de la culture et Envoyé spécial du Conseil des ministres du Liban, M. Tarek Mitri, a appelé au retrait immédiat d'Israël du territoire libanais et réaffirmé que le Gouvernement libanais était prêt à déployer son armée à mesure qu'Israël se retirerait derrière la Ligne bleue.

27. L'Ambassadeur d'Israël, M. Dan Gillerman, qui participait à la séance, a noté que l'enjeu pour le Conseil était de savoir non pas s'il était capable d'adopter une résolution mais s'il pouvait définir une ligne de conduite et un projet de réforme pour écarter la menace que le Hezbollah faisait peser sur les peuples israélien et libanais et sur la région tout entière.

Adoption de la résolution 1701 (2006)

28. Après d'intenses négociations sur le projet de résolution, le Conseil a adopté, à sa séance du 11 août, la résolution 1701 (2006) dans laquelle il lançait un appel en faveur d'une cessation totale des hostilités et faisait des propositions en vue du retrait échelonné des forces de défense israéliennes du Sud-Liban, tandis que la FINUL aiderait l'armée libanaise à prendre contrôle de la zone.

29. Le Conseil soulignait aussi que la violence devait cesser et qu'il fallait remédier d'urgence aux causes qui avaient donné naissance à la crise actuelle, notamment en obtenant la libération inconditionnelle des soldats israéliens enlevés. Il lançait également un appel à Israël et au Liban pour qu'ils appuient une solution à long terme fondée notamment sur le strict respect par les deux parties de la Ligne bleue, l'application intégrale des dispositions pertinentes des Accords de Taëf, l'exclusion de toute force étrangère au Liban sans le consentement du

Gouvernement libanais, l'exclusion de toute vente ou fourniture d'armes et de matériels connexes au Liban, sauf celles autorisées par le Gouvernement libanais, et la communication à l'ONU des cartes des mines terrestres posées au Liban encore en la possession d'Israël.

30. D'autre part, le Conseil décidait de renforcer les effectifs de la FINUL en les portant à un maximum de 15 000 hommes, et décidait aussi que la Force devrait, en sus de l'exécution de son mandat, contrôler la cessation des hostilités et fournir son assistance pour aider à assurer un accès humanitaire aux populations civiles et le retour volontaire des personnes déplacées dans des conditions de sécurité, entre autres.

31. Le Conseil soulignait qu'il importait que le Gouvernement libanais étende son autorité à l'ensemble du territoire libanais et demandait au Gouvernement libanais de sécuriser ses frontières et les autres points d'entrée de manière à empêcher l'entrée au Liban, sans son consentement, d'armes ou de matériel connexe.

32. Dans la déclaration qu'il a faite après l'adoption de la résolution, le Secrétaire général s'est dit profondément déçu que le Conseil n'ait pas pris sa décision plus tôt et a constaté que cet immobilisme avait profondément ébranlé la confiance que le monde entier plaçait dans son autorité et son intégrité.

Application de la résolution 1701 (2006)

33. Le Conseil a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1701 (2006), le lundi 21 août, dans le cadre de consultations informelles.

34. Les membres du Conseil ont reconnu que l'armistice tenait et ont encouragé les parties au conflit à continuer à le respecter. Mais ils se sont dits gravement préoccupés par l'opération lancée par des commandos israéliens sur le village de Bodai dans la vallée de la Bekaa le 19 août 2006, qu'ils considéraient comme une violation du paragraphe 1 de la résolution 1701 (2006) exigeant la cessation totale des hostilités. Ils ont appelé les parties au conflit et les États Membres de l'Organisation à respecter l'embargo sur les armes et salué le déploiement des forces armées libanaises au Sud-Liban. Ils ont également dit qu'ils appréciaient le rôle joué par la FINUL au Liban depuis la fin du conflit et lancé un appel en vue de son renforcement immédiat afin qu'elle puisse s'acquitter des tâches qui lui étaient confiées dans la résolution 1701 (2006).

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

35. À sa séance publique du 22 août, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Ibrahim Gambari, sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Le Secrétaire général adjoint a fait observer qu'il était temps de prendre du recul par rapport aux événements tragiques du mois précédent et de revenir sur l'enlisement du processus de paix au Moyen-Orient, conséquence des promesses non tenues, de l'indifférence politique et de l'escalade de la violence entre Israël et la Palestine.

36. L'absence d'une solution globale était la cause profonde des problèmes de la région et des progrès vers la solution des deux États faciliteraient le règlement des conflits qui sévissaient ailleurs dans la région. Le Secrétaire général adjoint a rappelé l'appel lancé peu auparavant par le Secrétaire général pour qu'un nouvel effort international ramène la paix et la stabilité dans la région tout entière.

37. Les membres du Conseil qui ont pris la parole à ce propos ont souligné que la pleine application de la résolution 1701 (2006) serait une contribution au processus de paix au Moyen-Orient, en particulier en ce qui concerne la question palestinienne. Ils ont aussi appelé Israël et la Palestine à ouvrir des négociations sur la base des accords et des obligations déjà en vigueur, et invité le Conseil à rechercher une solution juste et globale pour mettre un terme au conflit.

Amériques

Haïti

38. Une séance privée avec les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation d'Haïti (MINUSTAH) s'est tenue le 8 août, le Conseil procédant ensuite à des consultations informelles. Le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général, M. Edmond Mulet, a informé le Conseil de l'évolution de la situation en Haïti. Il a été noté qu'en dépit des progrès sur la voie du redressement, les conditions de sécurité demeuraient précaires, comme en témoignaient les guerres de gangs, les enlèvements et les meurtres. Les membres du Conseil ont félicité la MINUSTAH de l'aide qu'elle apportait au Gouvernement en vue de consolider la stabilité et la démocratie. Ils ont également accueilli avec satisfaction le Plan de gouvernement et de développement sur 25 ans proposé par le Président d'Haïti, M. René Préval, pour s'attaquer aux causes sous-jacentes de l'instabilité chronique du pays. À cet égard, le Conseil a demandé un accroissement de l'aide. Le 15 août, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1702 (2006), portant prorogation au 15 février 2007 du mandat de la Mission.

Questions diverses

Débat public sur la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest

39. Le 9 août, le Conseil a tenu un débat public sur la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest. Y ont notamment participé le Ministre des affaires étrangères du Ghana, le Secrétaire général, le Secrétaire exécutif de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, le Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Qatar, le Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire et le Secrétaire général du Ministère des affaires étrangères de la Guinée. Des déclarations ont été faites par les 15 membres du Conseil et par 16 autres États Membres de l'ONU, dont la Finlande (au nom de l'Union européenne).

40. Dans une déclaration dont le Président a donné lecture au nom des membres du Conseil à la fin des délibérations, le Conseil a insisté sur la nécessité pour les États d'Afrique de l'Ouest et la CEDEAO de lutter contre les activités transfrontières illicites et réitéré qu'il est important que tous les dirigeants d'Afrique de l'Ouest œuvrent de concert en faveur de la paix et de la sécurité dans la région. Il a mis l'accent sur la dynamique de la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest et sur l'interdépendance particulière qui liait les pays de la région, et a appelé à un renforcement de la coopération entre l'ONU, la CEDEAO et l'Union africaine pour aider les gouvernements de la région à consolider la paix et à s'attaquer aux grandes questions transfrontières, comme le trafic illicite d'armes légères, le chômage des

jeunes, le désarmement des anciens combattants et l'exploitation des ressources naturelles.

41. Enfin, le Conseil a souligné l'importance et le rôle de la Commission de consolidation de la paix pour ce qui est d'aider les pays qui sortent d'un conflit à assurer une paix et une stabilité durables. Il a prié le Secrétaire général, en consultation avec le secrétariat de la CEDEAO, de lui présenter d'ici à la fin de l'année un rapport assorti de recommandations sur la coopération entre les missions des Nations Unies déployées dans la région et sur les questions transfrontières en Afrique de l'Ouest.
